



Association coopérative
d'économie familiale
de l'Estrie

Membre de l'Union des consommateurs

COMMUNIQUÉ

pour diffusion immédiate

Campagne électorale 2012 : L'ACEF et l'ensemble des associations de consommateurs dénoncent la hausse arbitraire de 20 % des tarifs d'électricité proposée par le PLQ et appuyée par la CAQ

Sherbrooke, 28 août 2012 - Des représentants des associations de consommateurs du Québec ont vertement dénoncé, aujourd'hui en conférence de presse, la proposition libérale de hausser de 1¢ / kWh le tarif patrimonial moyen de l'électricité. Ce n'est rien d'autre, disent-elles, qu'une taxe déguisée de 20 % sur l'électricité. Elle permettra à Hydro-Québec de toucher des revenus supplémentaires de 1,65 milliard \$ par année, dont un milliard proviendra du seul secteur résidentiel. Les organismes rappellent du même souffle que la Coalition Avenir Québec a indiqué son intention, si elle est élue, de maintenir cette hausse de nature régressive.

La hausse du tarif patrimonial qui pourrait ainsi être maintenue si le PLQ ou la CAQ étaient portés au pouvoir représente une augmentation moyenne de la facture d'électricité de plus de 310\$ par ménage par an, dépassant 450 \$ dans le cas d'une maison unifamiliale moyenne chauffée à l'électricité. Soulignons qu'elle s'additionnera aux hausses courantes qu'accordera vraisemblablement la Régie de l'énergie au cours des prochaines années.

Au tout début de la campagne électorale, la Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ) et l'Union des consommateurs (UC), deux regroupements qui représentent à eux seuls plus d'une trentaine d'organismes de partout au Québec, ont interpellé par lettre les partis politiques pour leur demander s'ils avaient l'intention, advenant leur élection, de maintenir cette hausse arbitraire de 20 % des tarifs d'Hydro décidée dans le budget Bachand de 2010.

À ce jour, Option nationale, Québec solidaire et le Parti québécois ont répondu aux associations de consommateurs qu'ils entendaient annuler la hausse du tarif patrimonial de l'électricité.

Sur le plan national, le PLQ et la CAQ semblent ne pas avoir jugé opportun de répondre à la lettre. Nous retenons cependant de leurs interventions publiques qu'ils ont choisi d'appliquer la dite hausse. Les groupes de consommateurs dénoncent particulièrement le parti de François Legault, qui a maintenu tant qu'il a pu l'ambiguïté sur sa position, annonçant qu'il n'y aurait «aucune nouvelle hausse de tarif».

Soulignons qu'en Estrie, Éric Giroux, candidat pour la CAQ, a pris le temps de rencontrer l'ACEF pour discuter de divers enjeux soulevés par l'organisme. Il a cependant confirmé que son parti maintiendrait la hausse annoncée par les Libéraux dans le budget 2010.

Dans la [lettre](#) qu'ils ont fait parvenir aux partis, les deux regroupements énoncent une série d'arguments contre cette hausse, notamment ceux-ci:

- elle n'a aucune justification si l'on s'en tient au principe de l'utilisateur payeur, puisque déjà, avec le tarif patrimonial actuel, Hydro-Québec fait des profits qu'aucun autre distributeur d'électricité en Amérique du Nord n'oserait espérer. Il s'agit donc bel et bien d'une forme déguisée de taxation.
- elle pénalisera injustement les ménages les plus pauvres et ceux de la classe moyenne, qui peuvent difficilement réduire leur consommation d'électricité puisqu'elle couvre en majeure partie des besoins de base comme le chauffage de l'habitation et de l'eau;
- elle est le contraire d'une taxe verte, puisqu'elle rend moins concurrentielle l'énergie la plus propre que nous ayons, face aux énergies combustibles polluantes comme le mazout ou le bois de chauffage;
- elle surviendrait dans un contexte de surplus énergétiques considérables pour Hydro-Québec et d'effondrement des prix de l'électricité sur les marchés extérieurs;
- les associations de consommateurs rejettent l'argument de la lutte au gaspillage: les Québécois consomment beaucoup d'électricité parce qu'ils vivent dans une région nordique où 80 % des habitations sont chauffées à l'électricité;

En somme, les associations de consommateurs jugent que cette façon de taxer les ménages est inéquitable parce que fortement régressive, injustifiée au plan économique, social et environnemental.

Elles notent par ailleurs qu'imposer une telle taxe de 20 % sur l'électricité tout en promettant des baisses d'impôt équivaut ni plus ni moins à prendre aux plus pauvres pour donner aux plus riches, puisque les ménages aux revenus inférieurs ne paient pas d'impôt.

-30-

Pour information :

Sylvie Bonin, Coordonnatrice de l'ACEF

Tél. : 819-563-8144

Cell. : 819-574-5198